Avis public | Matane

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

Avis d'entrée en vigueur
Règlement numéro VM-89-236

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Matane;

Que le conseil municipal a adopté, le 8 septembre 2026, le règlement numéro VM-89-236 modifiant le règlement de zonage numéro VM-89 afin d'y apporter différentes modifications.

Que ce règlement a reçu le certificat de conformité du directeur général et greffier-trésorier de la MRC de La Matanie le 22 octobre 2026.

Que ce règlement est entré en vigueur le 22 octobre 2026.

Que ledit règlement est actuellement déposé au bureau du Service du greffe à l'hôtel de ville de Matane situé au 230, avenue Saint-Jérôme, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Donné à Matane, ce vingt-troisième (23e) jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt-six.

La greffière,
Me Marie-Claude Gagnon, oma,
Avocate